



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 081-218102572-20240311-2024DEL03-DE



Date de la convocation :
5 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/03

Membres Présents :

David DONNEZ, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Emile DELPOUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Marie-Christine VABRE, Murielle COUPLET, Patrick SIRVEN, Georges MASSON, Vincent MARTY

Membres excusés :

Didier BUONGIORNO donne pouvoir à David DONNEZ
Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Béatrice FARIZON pouvoir à Corinne PAWLACZYK
Michel SALOMON pouvoir à Laurence GAVALDA
Marjorie MILIN

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN Patrick MARIE, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES
CONSULTATION
POUR
L'ACQUISITION
D'EQUIPEMENTS DE
PROTECTION
INDIVIDUELLE**

Rapporteur : Martine LASSERRE

La Ville de Saint-Juéry souhaite s'associer à la ville d'Albi et à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour constituer un groupement de commandes en vue de lancer une consultation pour la fourniture d'équipements de protection individuelle.

La constitution d'un groupement de commande permettra aux trois collectivités de lancer une consultation pour les besoins propres de chacun et de réaliser des économies d'échelle.

La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert sera décomposée en 8 lots :

Lot n°1 :	VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Lot n°2 :	VÊTEMENTS HAUTE VISIBILITE
Lot n°3 :	PROTECTIONS DES PIEDS
Lot n°4 :	PROTECTIONS DES MAINS
Lot n°5 :	PROTECTIONS SPECIALES
Lot n°6 :	PROTECTIONS A USAGE COURT
Lot n°7 :	VÊTEMENTS DE CORPS ET DE PROTECTION
Lot n°8 :	PROTECTIONS ELECTRICIEN

Nombre de votants
26

Votes :
Adopté à l'unanimité

À l'issue de la procédure, la Ville de Saint-Juéry s'engage à signer un marché avec le prestataire retenu pour chacun des lots à hauteur de ses besoins propres arrêtés aux montants suivants :

Lot n°1 VETEMENTS DE TRAVAIL :

Ville de Saint Juéry : 400 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°2 VETEMENTS HAUTE VISIBILITE :

Ville de Saint Juéry : 400 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°3 PROTECTIONS DES PIEDS :

Ville de Saint Juéry : 1 000 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 4 000 € HT MAXIMUM

Lot n°4 PROTECTIONS DES MAINS :

Ville de Saint Juéry : 1 000 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 4 000 € HT MAXIMUM

Lot n°5 PROTECTIONS SPECIALES :

Ville de Saint Juéry : 400 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°6 PROTECTIONS A USAGE COURT :

Ville de Saint Juéry : 200 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 800 € HT MAXIMUM

Lot n°7 VETEMENTS DE CORPS ET DE PROTECTION :

Ville de Saint Juéry : 700 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 2 800 € HT MAXIMUM

Lot n°8 PROTECTIONS ELECTRICIEN :

Ville de Saint Juéry : 100 € HT MINIMUM

Ville de Saint Juéry : 400 € HT MAXIMUM

Les marchés seront conclus pour une durée de quatre années.

La communauté d'agglomération de l'Agglomération sera le coordonnateur du groupement de commande.

Il est demandé d'approuver la participation de la Ville de Saint-Juéry au groupement de commande et d'autoriser la signature de la convention de groupement de commande dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois est coordonnatrice, la commune de Saint-Juéry s'engageant à conclure pour chacun des lots un marché à hauteur de ses besoins avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres du coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la participation de la Ville de Saint-Juéry au groupement de commande pour la consultation « équipements de protection individuelle » et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande correspondante.

FIXE les besoins de la commune comme suit :

Lot n°1 VETEMENTS DE TRAVAIL : 400 € HT MINIMUM - 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°2 VETEMENTS HAUTE VISIBILITE : 400 € HT MINIMUM - 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°3 PROTECTIONS DES PIEDS : 1 000 € HT MINIMUM - 4 000 € HT MAXIMUM

Lot n°4 PROTECTIONS DES MAINS : 1 000 € HT MINIMUM - 4 000 € HT MAXIMUM

Lot n°5 PROTECTIONS SPECIALES : 400 € HT MINIMUM - 1 600 € HT MAXIMUM

Lot n°6 PROTECTIONS A USAGE COURT : 200 € HT MINIMUM - 800 € HT MAXIMUM

Lot n°7 VETEMENTS DE CORPS ET DE PROTECTION : 700 € HT MINIMUM - 2 800 € HT MAXIMUM

Lot n°8 PROTECTIONS ELECTRICIEN : 100 € HT MINIMUM - : 400 € HT MAXIMUM

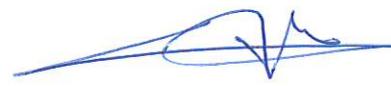
Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>